

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1009_AL_RD14_VILLENEUVE D'AVAL
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 22 juin 2023 par laquelle la SARL CABINET OLIVIER COLIN Géomètres-Experts, domiciliée 95, Rue Ponsar - BP-134 – 39304 CHAMPAGNOLE CEDEX, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 14, au droit de la parcelle cadastrée section AC N° NC, située Route d'ARBOIS - Commune de 39600 VILLENEUVE D'AVAL, hors agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Dole du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 11 juillet 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués en date du 12/09/2022, l'alignement du domaine public de la RD 14 au droit de la propriété du bénéficiaire est fixée par la ligne tracée en vert reliant les points D et C ceci tel que reportés sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE 24, Rue de la Fenotte 39100 DOLE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le Département

Visa, signature et cachet

Le Maire consulté le 11/07/2023



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de VILLENEUVE D'AVALL pour information

L'ARD de DOLE

Plan de l'alignement

Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes



Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 05 octobre 2022.

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **La commune de VILLENEUVE D'AVAL**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD D14 au droit de la propriété située :

- **Route départementale d'Arbois D14**
- **Lieu-dits : « Au ChanoT »**

et cadastrée

- **AC n°NC**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite C-D, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 22 Juin 23

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 210644)



VILLENEUVE D'AVAL
Section AC
n°NC
"Au Chanot"

Propriété Commune de

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 26-07-2023

ID : 039-223900010-20230725-ARR_2023_1009-AR



PROPOSITION D'ALIGNEMENT



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts

95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 84, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/1000

05.10.2022

Dossier 210644

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

NC : non cadastrée

La limite C-D fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement

Proposition d'alignement

6200.100

